

REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES « TAP » 2020/2021

Une réflexion est en cours pour modifier l'organisation des temps d'activités périscolaires, les tarifs et les activités proposée dans le cadre de TAP sont donc susceptibles d'être modifiées pour la prochaine rentrée. En cas de changement des informations seront disponibles en Juillet sur le site de la mairie.

1)- PROCEDURES D'INSCRIPTION:

- Les activités sont organisées de vacances à vacances et il sera donc demandé aux parents de remplir une fiche d'information à la rentrée.
- Désormais, les enfants choisissent eux-mêmes leurs activités, pour toute la durée de la période, lors de la séance de TAP désignée par le Responsable du LEC.
- Néanmoins et de **façon très exceptionnelle**, vous pouvez venir récupérer votre enfant avant le début des TAP, merci de le **signaler en mairie** par l'intermédiaire d'un courrier ou d'un mail afin de pouvoir prévenir les intervenants (animateurs). Cette possibilité fonctionne également si votre enfant n'est pas présent en TAP toute la semaine et que vous avez besoin de l'inscrire un soir de **façon également très exceptionnelle**.
- L'enfant ne pourra choisir que **2 activités maximum** à pratiquer. Le reste de la semaine, il sera inscrit en TAP libre.
- Le nombre de **places est limité**. Si l'activité reçoit un franc succès, elle sera reconduite la période suivante et les enfants inscrits sur la liste d'attente seront prioritaires.
- Possibilité pour les enfants de faire leurs devoirs dans une salle au calme mise à leur disposition en autonomie.
- Pour les enfants prenant le bus à 16h35, les TAP activités leur seront désormais accessibles et ils ne seront pas obligés d'aller automatiquement en TAP libre.

2)- DEROULEMENT DES ACTIVITES:

- Les activités débutent à 15h45 et se finissent à 16h45.
- Durant le temps d'activité, les enfants sont encadrés par des animateurs de LEC Grand Sud et/ ou des intervenants associatifs.

- Pour les enfants inscrits en TAP libre, deux choix s'offrent à eux soit des activités en extérieur (jeux, sport...) sous la surveillance d'un animateur ou en intérieur (dessin, jeux...) dans un espace aménagé et calme.
- A chaque retour de vacances scolaires, dès le 1er jour de la rentrée, le planning des activités sera affiché et mentionnera la liste des enfants inscrits dans chacune d'elles. Les parents dont les enfants pratiqueraient une activité dans la salle du dojo devront obligatoirement prévoir une tenue de sport adaptée à l'utilisation de ladite salle (short, jogging, leggins). Tout enfant avec une tenue inappropriée et non règlementaire (robe, jupe, jean, vêtements à boutons, fermeture éclair...) sera dispensé d'activité et mis en TAP libre.
- Les parents des enfants inscrits aux TAP (ou toute personne habilitée) viendront récupérer leur enfant à 16h45 à l'école, comme pour les sorties de classe habituelles.

3)- TARIFICATION DE LA PRESTATION:

- Concernant le tarif, il s'agit d'un forfait appliqué au mois. Tout mois commencé est du.
- Nous informons les parents que les tarifs Cantine, Garderie et Tap sont susceptibles d'être modifiés pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Nombre d'enfants	Forfait
1 enfant	12 €
2 enfants	20 €
3 enfants	29 €
4 enfants et +	29 €

- Les factures seront adressées aux parents à chaque période de vacances scolaires.

Pour toutes questions complémentaires, les services de la mairie restent à votre disposition par téléphone au 05.61.76.24.95 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.mairie@lacroixfalgarde.fr

Vous pouvez également contacter Monsieur DRAGON Nicolas, responsable LECGS à l'école par mail à l'adresse suivante : tap-lacroixfalgarde@loisireduc.org.

Le Maire, Michel CHALIE